

DECISION MUNICIPALE n° D20231213-178

Mairie d'Ussel
 Département de la Corrèze
 République Française

	Service	Cellule Affaires Juridiques	
	Matière	7.10	Finances locales – divers
Objet	Litige – marché prise d'eau de Couzergues n° 2021106		
Attributaire	Maître Éric DIAS – CABINET GOUT DIAS AVOCATS ASSOCIES		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;
- Considérant la facture F23121793 de Maître DIAS ;

Décide,

Article 1 : De procéder au règlement des honoraires dus à **Maître Éric DIAS – CABINET GOUT DIAS AVOCATS ASSOCIES, 13 avenue Victor Hugo - 19000 TULLE**, pour l'intervention dans le cadre d'un litige concernant le marché de la prise d'eau de Couzergues n° 2021106, **lesquels s'élèvent à 450,00 € H.T. soit 540,00 € T.T.C..**

Article 2 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 13 décembre 2023.



Le Maire,
 Vice-Président du
 Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLÈRE